



PREMIER MINISTRE



Mission interministérielle
de lutte contre les drogues
et les conduites addictives

drogues.gouv.fr

Le Président

NP/JFP/VR 2017- n° 311

Affaire suivie par :

Jean-François PONS, Secrétaire Général

Vincent ROUAULT, chargé de mission territorial

☎ 01 42 75 69 95/57

jean-francois.pons@pm.gouv.fr

vincent.rouault@pm.gouv.fr

Paris, le 18 décembre 2017

Mesdames et Messieurs les Préfets de région et de département

Mesdames et Messieurs les chefs de projets MILDECA

Les niveaux de consommation des substances psychoactives, la fréquence des addictions avec ou sans substances, ainsi que l'importance et la gravité de leurs conséquences en termes de réussite académique, d'insertion, de santé, de sécurité et de tranquillité publiques –telles qu'illustrées par les données clés recensées en annexe 1-, nécessitent une action territoriale plus forte et davantage coordonnée entre les institutions, les professionnels et les associations. Le nouveau plan gouvernemental de mobilisation contre les addictions, qui sera arrêté à la fin du premier trimestre 2018 et couvrira la période 2018-2022, traduira ce nouvel élan de la politique publique.

L'exercice 2018 constitue donc pour vos territoires une année de transition, entre les orientations du plan gouvernemental 2013-2017 et celles qui seront portées par le nouveau plan. Vos appels à projets de la campagne 2018 devront, en fonction des spécificités de votre territoire, combiner des priorités de nature :

1. Populationnelle, afin de protéger les enfants, les jeunes, les populations les plus vulnérables et exposées aux risques : en situation de handicap ou de précarité, population sous main de justice, population en errance, jeunes en risque d'entrée dans le trafic etc...
2. Epidémiologique, pour tenir compte des prévalences d'usage les plus élevées : tabac, alcool et cannabis ;
3. Territoriale, pour favoriser les bassins de vie ou espaces particulièrement concernés par les consommations : zones d'éducation prioritaires ; zones de sécurité prioritaires ; quartiers politique de la ville ; lieux ou rassemblements festifs, en milieu urbain comme rural.

Dans ce cadre, vos choix de projet pourront s'inscrire en priorité au sein de quatre orientations :

1. Prévenir les conduites addictives dès le plus jeune âge, en particulier par le renforcement des compétences psychosociales et l'aide à la parentalité. En effet, les risques, tant au plan sanitaire que social, auxquels sont exposés les jeunes, et en particulier à l'adolescence, notamment du fait de la précocité des consommations, doivent faire l'objet d'une vigilance particulière dès le plus jeune âge ;
2. Favoriser le repérage précoce, l'accompagnement et, le cas échéant, l'orientation des personnes faisant usage de substances psychoactives (en particulier les plus jeunes) par les professionnels des champs éducatif, sportif, sanitaire et social à leur contact, afin de prévenir le développement de conduites addictives et de réduire les risques et dommages ; formaliser les partenariats entre ces professionnels de première ligne et ceux pouvant constituer un recours (CJC, maisons des adolescents, CSAPA...) ;
3. Mieux accompagner la vie nocturne festive et favoriser au plus près des territoires une gestion collective des risques sanitaires et des troubles à l'ordre public associés, tant en milieu rural (milieux festifs alternatifs type *free party*) qu'en milieu urbain (promotion des démarches type charte de la vie nocturne, prévention itinérante, partenariat avec les SIUMPSS et bureaux des élèves dans l'enseignement supérieur) ;
4. Favoriser l'observation locale des conduites addictives et renforcer les actions de formation des adultes encadrants et professionnels aux contacts du public.

En ce qui concerne les adolescents, je vous invite en particulier à investir très fortement les comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) déployés au sein des établissements scolaires du second degré. Ils constituent en effet les cadres idoines pour construire ou stabiliser des liens entre acteurs et de coordonner les actions et interventions qu'ils peuvent initier en milieu scolaire.

Par ailleurs, les porteurs de projet pourront être invités à privilégier des modalités d'intervention selon la logique de l'« aller vers » : par exemple, l'organisation de maraudes en centre-ville lors de soirées étudiantes, ou à l'occasion d'événements festifs, notamment en mobilisant des services civiques ; des actions « hors les murs » des établissements porteurs du projet pour toucher les publics jeunes ou des publics isolés, ne fréquentant pas ou que très peu les établissements, structures et lieux institutionnels de la prévention ou de la réduction des risques etc...

D'une manière générale, je souhaite voir votre action privilégier l'élaboration de programmes coordonnés d'accompagnement des bénéficiaires sur la durée et dans le cadre de parcours de protection et de prise en charge globaux et transversaux.

Vous trouverez en annexe 2 des précisions concernant les modalités pratiques des appels à projet 2018. L'annexe 3 détaille le partenariat cadre avec le secrétariat général du comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation dans lesquels vous pouvez inscrire les actions partenariales, principalement orientées autour de deux thématiques : l'accompagnement des publics, exposés à la délinquance ou à la récidive du fait de la consommation de produits psychoactifs (principalement dans le dispositif TAPAJ) ; la prévention de l'entrée ou du maintien dans les trafics de produits stupéfiants.

Votre positionnement institutionnel et le montant des crédits dont vous disposez m'incitent également à vous demander de porter votre effort sur des projets intersectoriels et innovants, les crédits MILDECA étant par nature interministériels et essentiellement destinés à impulser et expérimenter.

Pour accompagner votre action au quotidien, j'ai souhaité mettre à votre disposition sur le site de la MILDECA une « boîte à outils »¹. Cet outil évolutif, qui sera progressivement enrichi des travaux engagés à l'occasion de la construction du futur plan gouvernemental, comprend notamment :

- un appui normatif : bilan d'activité du réseau territorial, nomenclature et guide des actions éligibles, rôle du chef de projet et coordonnées du réseau des partenaires locaux (médiateurs milieu festif, proviseurs vie scolaire etc...);
- un appui méthodologique : guide et modèles de conventions pluri annuelles d'objectifs, guide et outils d'instruction et d'évaluation des projets proposés à une subvention etc... ;
- un appui opérationnel : valorisation et modélisation des actions et bonnes pratiques identifiées localement.

Je vous remercie de bien vouloir me tenir informé des difficultés éventuelles concernant l'application de cette circulaire et vous assure, Mesdames et Messieurs les Préfets de région et de département, Mesdames et Messieurs les chefs de projets MILDECA, de mon soutien total dans la mise en œuvre de votre action au bénéfice de la lutte contre les drogues et les conduites addictives.


Nicolas PRISSE

¹ <http://www.drogues.gouv.fr/laction-publique/une-boite-outils-accompagner-laction-chefs-de-projet>